

A DEMAIN
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 932 972 912,
dont le siège social est situé 1431 CHEMIN DE CARRONIERE 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
À quatorze heures.

Au siège social, 1431 CHEMIN DE CARRONIERE 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY.

Madame Aurélie DUMORTIER, demeurant 1431 CHEMIN DE CARRONIERE 38440 ST JEAN DE BOURNAY

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société A DEMAIN,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Aurélie DUMORTIER.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Aurélie DUMORTIER, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide que l'exercice social, actuellement en cours, sera clos le 31 décembre 2025 et que les exercices suivants commenceront désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

L'associée unique prend acte que l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier jour du mois de janvier d'une année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Madame Aurélie DUMORTIER

Signé par Aurélie DUMORTIER
Le 01/09/25

ID: tx_kya9vxG5bKOe

Signed with
Universign